



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT
N° 2022-675
À TOUS LES CONTRIBUABLES DE
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 février 2022 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2022-675 SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LA VIE CITOYENNE

L'objet de ce règlement vise la constitution d'un comité pour la vie citoyenne chargé d'étudier et de soumettre ses recommandations au conseil municipal concernant notamment toutes activités ou événements permettant d'influer sur la qualité de vie des citoyens et de favoriser leur participation à la vie municipale.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 16 février 2022

La greffière,
Marie-Josée Couture
www.VSAD.ca